



## **16<sup>ème</sup> Commission Développement Durable des Nations Unies - Contribution de 4D Agriculture, Sols, Développement Rural, Sécheresse, Désertification, Afrique**

2 mai 2008

Le renchérissement sensible des prix des principales denrées agricoles sur les marchés mondiaux va inévitablement modifier l'ordonnancement des travaux de la prochaine CDD. Les questions de gouvernance mondiale des marchés agricoles, d'interférence des politiques agricoles des principaux espaces géopolitiques, de relance nécessaire des politiques agricoles dans les pays où sévissent la faim, la malnutrition, ou encore, dans ceux où le coût d'achat des produits alimentaires devient insupportable pour les consommateurs, vont s'imposer dans les débats et influencer fortement la façon dont les différents thèmes traités à cette session seront abordés.

### **Rappels des principaux enjeux :**

- L'accueil au banquet de l'humanité de trois milliards d'hôtes supplémentaires, et l'accroissement de la consommation de produits carnés qui nécessitent à quantité égale d'aliments énergétiques ou protéiques d'accroître la production végétale dans des proportions qui varient de 3 à 6 selon le type de viandes, nous oblige à doubler la production alimentaire d'ici 2050 ;
- L'insuffisance de production de denrées agricoles (les stocks mondiaux sont actuellement à leur plus bas niveau depuis un demi siècle) implique qu'elles soient prioritairement réservées à l'alimentation humaine plutôt qu'utilisées pour faire des agrocarburants. Le pire des scénarios consisterait à produire des agrocarburants dans des pays où les disponibilités en sols et en ressources naturelles sont limitées alors leurs populations sont sous alimentées ;
- Mettre en œuvre en développant des politiques appropriées le principe de souveraineté alimentaire des peuples, sachant qu'il y va souvent de la dignité de populations qui à défaut peuvent sombrer dans l'assistanat et perdre toute capacité d'entreprendre leur marche vers le développement ;
- La nécessité de produire en utilisant de façon optimale les facteurs de production rares, fragiles et parfois non renouvelables que sont l'eau et le sol ;
- Lutter contre la sécheresse et la désertification ;
- La contribution attendue de l'agriculture à la lutte contre l'effet de serre, en prenant sa part notamment dans la production d'énergies renouvelables accessibles aux ruraux dans les lieux les plus isolés et les plus divers de la planète, en réduisant ses émissions, notamment celles qui sont consécutives à l'emploi d'engrais minéraux, et enfin en stockant du carbone dans les sols ;
- La nécessité de s'adapter au changement climatique qui modifie les zones de pluviométrie, provoque des canicules et touche de façon spécifique les différentes zones climatiques du globe ;
- L'accroissement des inégalités, qui n'est plus acceptable ;
- Améliorer le sort des populations rurales qui sont les plus touchées par la faim, marginalisées et exclues de droits humains fondamentaux.

### **Principes d'action retenus par le réseau des Organisations de Solidarité Internationales partenaires :**

- Réaffirmation du droit à une alimentation saine, suffisante et culturellement adaptée pour tous ;

- Lutter contre la pauvreté. Le retour à une priorité affichée vers l'agriculture ne doit pas hypothéquer d'autres politiques nécessaires (santé, éducation...) ; c'est par une augmentation notable de l'aide au développement des pays développés que pourra être promu un développement plus durable et solidaire, permettant de respecter les engagements du millénaire ;
- Préservation de la biodiversité, et des ressources naturelles en promouvant des pratiques agricoles garantes d'une agriculture durable ;
- Droit à la souveraineté alimentaire des peuples, en permettant aux états de se doter de moyens de protection de leurs agricultures et notamment les agricultures vivrières ;
- Renforcer la voix et la capacité des populations rurales dans les processus de décision et le contrôle des ressources ;
- S'appuyer sur un développement des agricultures familiales paysannes car il n'y a pas, dans la plupart des pays les moins avancés, d'autres structures susceptibles de mieux responsabiliser les populations locales ; Il apparaît indispensable de renverser ou d'équilibrer les pouvoirs de négociation sur les marchés et d'obtenir des mesures de politique publique qui soient plus favorables aux agricultures familiales paysannes ;
- Permettre aux paysans de disposer de structures foncières dont ils ont la maîtrise ;
- Accroître la recherche qui doit se faire en associant l'expérimentation paysanne, les savoirs propres des populations locales, afin d'inventer des solutions multiples adaptées aux problématiques spécifiques des différentes formes d'agricultures ;
- Professionnaliser la formation des agriculteurs. Celle-ci nécessite une prise en compte spécifique de la formation des responsables et des techniciens, une responsabilisation des paysans dans leur choix. Trop longtemps négligée et fonctionnant de haut en bas, la formation a jusqu'ici peu amélioré la capacité des paysans à prendre des décisions. Il faut constituer des écoles spécifiques pour les paysans afin de valoriser les savoir-faire paysans, associer la pratique, la réflexion technique et économique l'expérimentation d'innovations et également l'apprentissage de l'esprit d'entreprise ;
- Assurer l'information permanente des agriculteurs, notamment à travers un développement des moyens modernes appropriés (internet, télé promotion rurale, radio...) ;
- Mettre en place des dispositifs de politiques agricoles adaptés aux pays en développement et associant l'ensemble des acteurs concernés.

#### **Politiques et moyens à mettre en oeuvre :**

- Créer des outils de stabilisation des marchés gérés par la puissance publique, en lien avec les professionnels (stockage, protection aux frontières) ; les tensions qui risquent de croître avec l'augmentation de la demande alimentaire justifient que des dispositifs de régulation des marchés soient mis en place, aux échelles régionale et mondiale ;
- Se doter de politiques des structures, favorisant pour le producteur agricole la sécurisation de l'accès au foncier et le contrôle des ressources naturelles (en particulier l'eau) ;
- Favoriser l'implantation d'organisations professionnelles agricoles pour servir d'interlocuteurs aux pouvoirs publics, et participer à la mise en œuvre des politiques définies. Il est nécessaire que des paysans développent des organisations paysannes qui soient reconnues et obligatoirement consultées pour toute question qui impacte sur leur condition professionnelle.
- Créer de véritables politiques nutritionnelles associant tous les acteurs concernés ;
- Rechercher une coopération renforcée entre les ministères correspondants concernés par le développement durable de l'agriculture ;
- Mettre en place des dispositifs d'évaluation des politiques conduites.

